

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	1 an	6 mois	3 mois
	FRANCE, BELGIQUE	fr. 20	11	6
	ALLEMAGNE, AUTRICHE			
	ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ETATS-UNIS	36	19	10

Rédaction et Expédition
 BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg
 Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

Catholicisme et Clericalisme (1)

Le clericalisme, voilà l'ennemi!

Eh bien, il vaudrait la peine de s'entendre enfin sur ce point, parce qu'il se présente, non-seulement à propos de l'enseignement, mais à propos de la charité et de toutes les manifestations de la vie religieuse.

Qu'entendez vous par un cléral? Comment le distinguez vous d'un catholique? J'ai entendu plusieurs définitions.

Ah! il y en aurait une extrêmement simple que j'accepterais, celle-ci, par exemple: Un cléral, c'est celui qui veut faire gouverner théocratiquement la société civile, administrer le pays par le clergé. Si c'est là, la distinction, alors, permettez-moi de dire que, parmi les catholiques, elle ne divise, elle ne sépare personne.

Y a-t-il quelques esprits solitaires, singuliers qui soient de cet avis, je l'ignore, mais je n'ai jamais rencontré un seul catholique demandant que le clergé gouverne l'Etat. Je n'en ai rencontré aucun.

Mais il y a un homme qui a présenté une définition parfaitement claire, parfaitement nette et parfaitement franche, — je suis heureux de le reconnaître: c'est l'honorable M. Challemeil-Lacour.

Le 4 décembre 1874, il a dit: « Ou donc est, selon moi, le péril? Je dois vous le dire avec une sincérité égale à mes craintes. En accueillant dans des établissements spéciaux des esprits tout préparés, en les soumettant à une discipline spéciale, à un régime savamment combiné, en les protégeant contre toutes les influences sociales, contre la plus légère atteinte de ces doctrines qu'on qualifie de malsaines, on veut dans les Universités, dans les futurs médecins, dans ces futurs avocats, dans ces futurs professeurs, préparer des auxiliaires de l'esprit catholique. »

M. Challemeil-Lacour est franc. Il ne s'agit pas de l'esprit cléral, mais de l'esprit catholique.

Mais, messieurs, ajoutez l'honorable M. Challemeil-Lacour, je ne m'en indigne pas, ce n'est pas un reproche, je constate un fait dont vous vous applaudirez. Sortis de là, ils se répandront dans la société, et dans leurs carrières diverses ils mettront ou ils devront mettre au service de l'esprit catholique, dont ils auront été pénétrés, au service de l'Eglise à laquelle ils devront tout ce qu'ils sont, ils mettront toutes les ressources, tous les moyens d'action que leur fourniront leurs professions mêmes.

Ils ne se contenteront pas d'être des croyants, ils seront des zélés, ils seront des apôtres?

Voilà, messieurs, une définition; je le reconnais, celle-là elle est claire, elle est nette; le catholique zélé, c'est le cléral; voilà la seule distinction.

Remarquez que si cette définition n'est pas confirmée par d'autres orateurs, si elle ne se retrouve pas dans celles qu'ils donnent à leur tour, elle est au fond de toutes les considérations qu'ils présentent.

Ainsi, un homme est né dans la religion catholique; il en remplit jusqu'à un certain point les devoirs; il ne se marie pas civilement, il assiste à la messe; à sa mort, il fait appeler un prêtre; il est enterré religieusement; c'est selon vous, un catholique.

Vous l'appellerez même un catholique sincère, un catholique non fanatique. Celui-là ce n'est pas un cléral. Mais un catholique s'avisé de croire que ce qu'il va chercher dans l'Eglise quand il s'y rend, c'est la règle de sa vie, la force de supporter le

pois, les labours de l'existence, la force nécessaire pour livrer sans défaillance le combat imposé à tout homme; et si, pénétré de ces sentiments, il se dit, qu'étant père de famille, il ne lui suffit pas de ne pas abjurer sa foi, qu'il doit veiller à transmettre à ses enfants ce dépôt sacré, ce bien plus précieux à ses yeux que tous les autres, qu'il doit, par conséquent, réclamer des écoles où cette foi ne court pas de périls, alors cet homme n'est plus seulement un catholique, c'est un zélé, c'est un cléral! (Applaudissements répétés à droite.) Et s'il va plus loin, s'il se dit que le premier prétexte de l'Evangile est la charité, et qu'il ne suffit pas pour l'accomplir, d'abandonner aux malheureux une partie de son superflu, qu'il faut encore que le don du cœur se joigne au don de la main qu'il faut porter aux pauvres, en même temps que le secours matériel, des consolations, des paroles d'espérance et même d'espérance immortelle, et si, enfin, pour remplir ce devoir, s'unissant à d'autres animés de la même foi, il forme une de ces admirables conférences de Saint-Vincent-de-Paul, oh! alors il est condamné, ce n'est plus un catholique, c'est un zélé, c'est un cléral.

Et si ce même homme voyant à quelles attaques odieuses, à quelles injures, à quels outrages par tous les moyens de publicité et d'action dont disposent les adversaires de la religion, celle-ci est en butte, s'il veut combattre pour la foi en se servant des mêmes armes, suivre ses adversaires sur le terrain qu'ils ont choisi, si on le voit, pour défendre cette cause sacrée si violemment et si odieusement attaquée, s'associer, former des comités, oh! alors, plus que jamais c'est un zélé, c'est un cléral.

Si, allant plus loin encore, il fonde un journal pour soutenir cette cause, si, voyant quelles doctrines, quelles maximes, quels récits, quels romans, quelles insanités (Très bien à droite), quelles turpitudes sont distribués aux enfants qu'aucune loi de colportage ne protège plus aujourd'hui contre les porteurs allant leur offrir — et cela est arrivé même à la sortie des écoles, — les écrits les plus infâmes, s'il veut résister contre cela, non pas par la force, non pas même par la compression, mais en offrant une nourriture moins empoisonnée à cette jeunesse, s'il publie, s'il crée un journal catholique, c'est un zélé, c'est un cléral! Enfin, s'il voit, que le gouvernement, par les résolutions qu'il prend, par les lois qu'il présente, par les mesures qu'il propose, compromet la liberté religieuse, qu'il porte atteinte à ses droits les plus chers, et il se dit: Mais moi aussi, je suis électeur, il faut sauvegarder ce grand intérêt de la liberté religieuse, qui domine les simples intérêts politiques, s'il s'entend avec d'autres pour élire un député, un sénateur qui défendra ses droits ici, oh! alors, vous vous écrierez: non-seulement c'est un zélé, un cléral, et le clericalisme est un parti politique! il faut absolument le proscrire!

CORRESPONDANCES

Berne le 23 mars.

Dans l'affaire de la Tour-de-Trême le Conseil fédéral a enfin pris sa décision vendredi passé. Il est clair que la communication officielle devait être faite en tout premier lieu au gouvernement de Fribourg. C'est pourquoi les reporters des journaux n'ont rien appris vendredi dernier, et la chancellerie fédérale ne leur a communiqué que le bulletin ordinaire. Mais si le Conseil fédéral et sa chancellerie, par égard pour le gouvernement fribourgeois, n'ont pas voulu

lancer la nouvelle vendredi dernier, on aurait bien dû attendre le mardi, jour fixé pour les communications du bulletin, au lieu du lundi vers midi, qui est un jour où l'on ne s'attend jamais à recevoir des nouvelles importantes. Ceci a fait les affaires de certains journalistes qui rôdent tous les jours plusieurs fois dans tous les bureaux du palais fédéral, pour faire la cour aux huissiers, afin d'apprendre ce qui se passe ou ce qui pourrait être publié. Ce sont là des amis du premier degré, des journalistes favorisés, parce qu'ils peignent tout ce qui se passe sous les plus belles couleurs. Ce métier de thuriféraire radical ne convient cependant pas à tout le monde, et c'est pour cela que votre correspondant préfère ne se rendre dans la Chambre des huissiers que le mardi et le vendredi, jours où, en temps ordinaire, le Conseil fédéral tient ses séances.

Par suite d'une indiscretion, l'organe officiel de la bureaucratie fédérale, le *Bund*, a déjà connu samedi ou dimanche la décision du Conseil fédéral dans l'affaire de la Tour-de-Trême et en a publié déjà lundi matin le résumé, en annonçant le texte complet de l'arrêté pour son prochain numéro; il aurait été en effet trop inconvenant de mettre les considérants de l'arrêté dans le *Bund* avant qu'ils eussent paru sur la table des journalistes.

Les journalistes bien notés furent les seuls à savoir que la publication de l'arrêté aurait lieu par extraordinaire le lundi et non le mardi; si la chancellerie fédérale avait été impartiale, elle aurait annoncé vendredi dernier qu'un recours serait publié lundi, chacun aurait pu ainsi en prendre connaissance.

Ces manœuvres contre les journalistes indépendants se renouvellent si souvent, qu'il serait bon de rappeler au Conseil fédéral que la presse entière de la Suisse doit jouir du même droit et des mêmes égards, et qu'il sied très mal à sa bureaucratie de favoriser par ses indiscretions, par sa partialité ou par sa négligence, une partie de la presse suisse qui n'a pas plus de droit que l'autre aux communications officielles intéressantes à la Suisse entière.

P.-S. — J'apprends au moment de finir cette lettre, que le *Confédéré* et le *National suisse* ont déjà publié samedi soir la décision du Conseil fédéral et que le *Bund* l'a seulement reproduite dans son numéro de lundi. La situation est maintenant claire: on sait en effet que M. Ducommun, traducteur de la chancellerie fédérale, est en même temps correspondant attitré du *Confédéré*. Et le Conseil fédéral? — Il n'ose prendre aucune mesure contre ces bureaucrates indiscrets qui profitent de leurs fonctions pour favoriser la presse radicale.

Procès de Stabio.

Stabio, 20 mars.

Suite de l'interrogatoire des témoins: *Carcani, Rosalia*, de Stabio. Le 22 octobre 1876, au matin, elle rencontra Vanoni lequel, en compagnie d'un jeune homme inconnu, chantait de toute sa force des strophes obscènes et infâmes; le refrain, qui, du reste, ne dépassait pas en impiété et en violence les vers précédents, disait que le temps de massacrer la prétraille tant séculière que régulière était enfin arrivé; que les Catenazzi, les Ginella et tous les ultramontains du bourg allaient ce jour-là servir de cibles à leurs projectiles.

Vers midi, pendant qu'elle se trouvait dans sa maison, elle entendit crier: « Courez, courez, sur la Solza un des nôtres a été tué! » Poussée par la curiosité, elle sortit dans la rue et se joignit à la foule qui

s'acheminait vers le lieu du meurtre. Près de l'auberge radicale, appelée *Osteria del Popolo*, elle aperçut en passant beaucoup de monde armé et en entendit qui disaient: « Dépêchons-nous, allons brûler ces calottins! »

Sur la Solza, elle vit le colonel Mola aller d'une extrémité à l'autre de la place, réunir les tireurs avec une activité fébrile, les organiser à la hâte et puis leur ordonner de faire feu contre l'établissement Ginella duquel n'était encore parti aucun coup. Effrayée, elle revint en arrière et en ce moment de nombreuses détonations retentirent à son oreille. Le témoin ajoute que le colonel Mola, qui s'était érigé en véritable inquisiteur, et les fonctionnaires qui lui obéissaient ne l'ont pas soumise, après les tristes événements du 22 octobre, comme tant d'autres personnes, à un interrogatoire, car ils n'y avaient aucun intérêt. (Hilarité générale.)

Castioni, Teresa, de Stabio. Le matin du 22 octobre, comme elle sortait de l'église, plusieurs tireurs, les veltterlis à l'épaule et les chapeaux ornés de plumes et de cordons rouges, passèrent devant elle; les menaces et les injures qu'ils prononçaient contre le clergé et contre le parti conservateur sont plus faciles à imaginer qu'à redire. Arrivée à la maison, elle recommanda à ses fils de ne pas se produire ce jour-là, en public, car il y avait du mal à dire. Etant ensuite descendue dans son jardin, elle aperçut d'autres tireurs qui entraient dans le bourg; leur conduite n'était pas moins provocante que celle des premiers: « A nous, à nous, s'écriaient-ils, aujourd'hui les grandes oreilles vont être raccourcies et les corbeaux déplumés; il est temps d'en finir une bonne fois pour toujours avec la canaille ultramontaine! »

Vers midi, elle entendit des cris d'alarme partant de la place dite la Solza; elle s'y rendit et remarqua le colonel Mola, au milieu de beaucoup de gens armés; il tâchait de les soumettre à son autorité et de les ranger en bon ordre autour de l'établissement Ginella. Quand il eut fini, il s'écria: « Qui de vous, mes amis, aura le courage de décharger le premier son fusil contre la maison des assassins? » Un tireur répondit: « Moi, colonel, je ne crains rien quand il faut envoyer au diable des cléricaux. » En même temps, une détonation terrible se fit entendre et, immédiatement après, quinze ou vingt autres la suivirent. Saisie d'épouvante, le témoin s'enfuit; cette femme déclare elle aussi que pas un seul coup n'était encore parti des fenêtres de l'établissement Ginella.

Ceppi, Rachèle, de Stabio. Elle confirme exactement les faits allégués dans les dépositions précédentes; parmi ceux qui tiraient contre l'établissement Ginella, elle reconnaît les prévenus Gusberti et Induni. En fuyant par une petite rue presque ignorée, pour rentrer chez elle tout en évitant la scène horrible qui se passait sur la Solza, elle rencontra par hasard M. Emile Ginella qui, sans chapeau, en robe de chambre, et les pantoufles aux pieds, se sauvait en courant comme un désespéré à travers des champs et des jardins. Quand tout fut fini, on somma le témoin de comparaître devant M. le colonel Mola qui, en compagnie du juge de paix, siégeait pro tribunali dans une des salles de l'*Osteria del Popolo*; là, des nombreuses questions lui furent brusquement adressées et puis, sans écrire un seul mot de ce qu'elle venait de déclarer, on la renvoya en disant: « Allez-vous en, vieille sotte, vous ne savez dire que des mensonges! »

Ici, M. Volonterio, défenseur de Catenazzi, demande la production des protocoles de la justice de paix pour constater immédiatement

(1) Extrait d'un discours de M. Buffet au Sénat français.

la vérité de cette dernière assertion ; il ne s'agit pas de présenter un témoin en acte de l'enquête préliminaire (ce qui est défendu par la procédure), mais d'examiner tout simplement si une déposition quelconque y figure sous le nom de Rachele Ceppi.

Les avocats du groupe radical de la défense contestent énergiquement la possibilité de cette vérification ; eux, les hommes de la loi et de la justice par excellence, trouvent l'instance de M. Volonterio absurde et contraire à toute notion de droit pénal. Enfin, la cour tranche l'incident en décidant par deux voix contre une que la demande présentée est inadmissible. Cependant, si les amis de Mola et consorts se réjouissent de leur triomphe éphémère, la conscience publique porte elle aussi son jugement.... L'opposition radicale a son éloquence ; on ne veut point laisser paraître certaines petites irrégularités de l'enquête préliminaire ; on ne veut point que le public connaisse les glorieux exploits des soi-disant apôtres de la justice et de l'ordre que la *tristitia dei temporis* a amenés aujourd'hui sur le banc des accusés.

Vanini Giuseppe, de Mendrisio. Cet homme se présente au banc des témoins avec une indifférence et un cynisme effroyables. Il est âgé d'environ 60 ans ; il est de taille moyenne, de grande corpulence ; des cheveux en désordre et une longue barbe grisonnante lui couvrent presque tout le visage rendu plus effrayant encore par deux yeux très mobiles et brillants comme des charbons.

Avant qu'on lui défère le serment, M. Respini, défenseur de Catenazzi, demande la parole. Il croit qu'au nom de Joseph Vanini, nom qui signifie crime et infamie, de Joseph Vanini, qui vient déposer contre sa victime, tous les honnêtes gens ont frémi d'une légitime indignation. C'était en qualité de prévenu, s'écrie-t-il, et non pas de témoin qu'il fallait le traduire dans cette salle ; mais, hélas ! une aberration inouïe dans les annales judiciaires en a disposé autrement, et celui qui a été la vraie cause du terrible drame du 22 octobre, celui-là, Messieurs les jurés, les mains encore souillées du sang humain, viendrait, sous la sainteté du serment, vous renseigner sur le drame funeste qui reconnaît en lui son origine et son auteur !

Ah ! quand je pense à ce jeune homme dont je soutiens l'innocence et qui siège à la place du coupable, une douleur profonde accable mon âme et la pousse à désespérer de la justice humaine ! — Vanini, dont la présence trouble et effraye, car elle fait supposer que les garanties qui sont accordées à tout Suisse peuvent être foulées aux pieds, Vanini, témoin ? — Jamais ! La défense de Louis Catenazzi déclare devant Dieu et devant les hommes que la religion du serment ne peut recevoir un outrage plus flagrant, et elle a confiance que la haute cour criminelle ne permettra point que l'on profane ainsi ce cher et terrible symbole de notre foi.

M. Respini déploie ensuite un énorme dossier dans lequel est écrite, au milieu du sang qu'il a versé, la biographie du boucher Vanini ; notre regard se détourne dégoûté d'un tel spectacle : homicides, blessures, agressions, menaces, insultes sans nombre, voilà l'horrible série des crimes que Joseph Vanini a parcourue depuis sa jeunesse jusqu'à présent et, disons-le bien haut, toujours impuni ou presque impuni, grâce à la protection du radicalisme qui avait besoin de lui dans les grandes occasions de sa politique aveugle.

À l'éloquent plaidoyer de M. Respini, dont nous regrettons de n'avoir su conserver en ces quelques lignes ni le noble dédain, ni la vigueur des sentiments, M. l'avocat Antoine Battaglini, défenseur des prévenus Mola et consorts, balbutie quelques mots de réponse ; il trouve que l'orateur qui vient de parler a dépassé les limites de la modération et il proteste contre les accusations gratuites lancées à l'adresse de Vanini qui, à son avis, est un martyr d'une haine aveugle ou tout au moins un grand malheureux.... A ces mots des éclats de rire, dans lesquels on voit la profonde ironie du mépris, partent de tous les bancs. En vérité, *quos Deus vult perdere demerit* !

Après quelques autres discussions presque exclusivement juridiques auxquelles prennent part divers avocats, entr'autres M. Scanziga, célèbre juriconsulte de Locarno, représentant la partie civile Ginella, la cour se retire et décide que, vu les condamnations subies par Vanini, celui-ci sera entendu sans le serment et à titre de simple information.

S. P.

CONFÉDÉRATION

On écrit d'Airolo (Tessin), le 3 mars :

« Le tunnel du Saint-Gothard sera achevé et même exploité longtemps avant le reste de la ligne, mais il ne faudrait pas croire, comme on le fait communément, que cette dernière n'existe encore que sur le papier. Tous ceux qui sont réunis en ce moment à Airolo, qu'ils y soient venus par la route de Biasca ou par celle de Göschenen, ont pu suivre, chemin faisant, les gigantesques travaux qui s'exécutent sur tous les points à la fois. Gigantesques est bien le mot, car on se demande comment l'homme a osé engager la lutte avec une nature pareille et espérer la victoire.

« La vallée du Tessin, pas plus que celle de la Reuss, n'est une seule vallée : c'est une série de terrasses se succédant les unes aux autres par d'énormes ressauts où les torrents se précipitent en cascades entre des parois de granit hautes souvent de plusieurs centaines de mètres. Pour racheter ces différences de niveau on a dû recourir à tous les subterfuges. Tantôt la voie s'infléchit en lacets immenses tantôt, pour gagner du champ, elle franchit la rivière sur des ponts obliques d'une longueur et d'une hauteur effrayantes.

« Mais lorsque ces moyens ne suffisent pas, et lorsque la gorge trop étroite ne se prête pas à ces développements, il faut se résigner à chercher de l'espace dans les entrailles mêmes de la montagne. De là ces nombreux tunnels hélicoïdaux, véritables énigmes pour qui n'en connaît pas le secret. Comment croire, en effet, que ces deux ouvertures béantes au-dessus l'une de l'autre, avec une différence de hauteur souvent considérable, sont l'entrée et la sortie d'un même souterrain, replié sur lui-même, à peu près comme une coquille de colimaçon ? Et ce n'est pas là un accident isolé. On peut, entre Biasca et Airolo, compter sept ou huit tunnels, vraies merveilles de l'art du constructeur.

« Il y en a deux surtout, au delà de Faido, qui dépassent en excentricité tout ce qu'on peut imaginer en ce genre. Les voyageurs qui suivront un jour cette route devront se préparer à d'étranges surprises. Ils se demanderont souvent s'ils rêvent ou s'ils veillent, lorsque, après avoir parcouru les distances d'un long souterrain, ils se retrouveront, en revoyant la lumière, en présence des mêmes paysages qu'ils viennent de quitter, car ces paysages ont un caractère assez énergique pour se graver dans la mémoire. Ils pourraient croire qu'on se moque d'eux et qu'on s'amuse à les promener sans motif dans les profondeurs des montagnes.

« Du côté nord, ces tunnels sont relativement plus rares. Cependant il y en a aux environs de Wasen, destiné à compenser le brusque ressaut de la vallée, et ce n'est pas le seul qu'on rencontre entre ce bourg et Göschenen.

« Ainsi l'on peut dire que ce chemin de fer sera un des plus étonnants du monde entier et que nulle part on ne trouvera de traces d'une lutte aussi énergique entre le génie humain et les forces inertes de la nature.

« Le touriste qui prendra cette route aérienne pour gagner l'Italie passera en quelques heures de ce que les Alpes ont de plus sauvage et de plus terrible, — parois immenses, roches tourmentées, précipices, veiges, éboulements, avalanches, cascades mugissantes en été, en hiver formant des glaciers en miniature, à ce que les paysages de plaine ont de plus tranquille et de plus doux, car on pourrait chercher longtemps un contraste plus complet que celui qui existe entre les abîmes du Gothard et les riches campagnes de la Lombardie et du Piémont. »

Le Conseil fédéral a écarté le recours dirigé contre certaines opérations de la Caisse de rentes suisse à Zurich par quelques assurés à cet établissement. Les recourants formulaient les plaintes suivantes :

1. Que des intérêts seraient accordés à des assurés pour des rentes et pour des dots, et non point aux assurés sur la vie, et que les capitaux de ces derniers souffriraient de ce fait une diminution.
 2. Que l'établissement achèterait des titres de bourse qui entreraient en compte non au cours du jour, mais à la valeur nominale.
- Sur le premier point, le Conseil fédéral déclare que l'assertion des recourants est absolument inexacte, tous les assurés étant traités sur le même pied quant au service des intérêts et à la gerance des capitaux.
- Sur le second point, les opérations de la Caisse de rentes suisse ne sont pas inter-

dites pour les statuts. Toutefois, cet établissement a fourni la preuve qu'il se débarrasse peu à peu de son ancien stock de valeurs de chemins de fer et n'achète plus de nouveaux titres de cette nature. Les intéressés peuvent aussi se rassurer.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — On se plaint de tous côtés des vagabonds et des voyageurs mendians qui pénètrent souvent par groupes de 2 ou 3 individus dans les maisons, refusant fièrement le pain ou la soupe qu'on leur offre, et demandant de l'argent avec une incroyable audace. Il est temps que l'on prenne d'énergiques mesures contre ces gens-là. La police de Bienne a capturé vendredi soir une bande de ces rôdeurs, qui avaient élu domicile à l'hôtel du Cerf à Boujann.

— Dimanche dernier, à Frutigen, un ouvrier boulanger, qui se trouvait en état d'ébriété, fit le pari de boire sans désemparer un litre de schnaps. Il vida tout d'un trait la moitié du litre ; mais lorsqu'il eut abordé la seconde moitié, il tomba sans connaissance sur un banc de l'auberge, commença à râler et expira bientôt sans avoir repris ses sens. — Terrible fin.

Zurich. — Les journaux de Winterthour donnent quelques détails sur le grand danger qu'a couru la gare de Winterthour, mercredi passé. 17 wagons de bagages se sont détachés de leur convoi à la station de Räterchen, sur la station du chemin de fer de l'Union suisse, et sont partis dans une course folle contre Winterthour. Heureusement qu'on put télégraphier immédiatement de tous côtés ; la voie fut dégagée et nul obstacle ne vint entraver la marche des 17 wagons, qui passèrent devant la gare de Winterthour sans causer de malheur. Un des employés du train mis à la poursuite put aborder un des wagons et en serrer les freins. Le train s'arrêta près d'Eichwald, au-dessus du pont de la Töss, sans que l'on eût à déplorer aucun accident.

— Un généreux anonyme a fait parvenir une somme de 50.000 fr. en faveur de l'établissement, soit asile pour les jeunes filles catholiques abandonnées, qui serait établi à Richtersweil.

Schwytz. — Il y aura d'imposantes solennités à Einsiedeln les 4, 5 et 6 avril prochain, en célébration du quatorzième centenaire de saint Benoît, fondateur du premier ordre monastique de l'Occident. Nous publierons le programme de ces fêtes.

Vaud. — Le tribunal correctionnel de Lausanne avait à juger vendredi dernier six jeunes gens de 15 à 18 ans qui après s'être évadés de la discipline des Croisettes, avaient commis, dans les fermes du voisinage, divers vols et larcins avec ou sans effraction. Le jury ayant admis la question de discernement pour cinq des inculpés, quatre d'entre eux ont été condamnés à six mois de réclusion, un à deux mois de prison et le plus jeune, libéré, faute de discernement, est réintégré aux Croisettes.

— L'assemblée générale des actionnaires de la Société immobilière d'Ouchy, réunie jeudi dernier, a décidé que le bénéfice net, 13,716 fr. 10, résultant de l'exercice de 1879 pour l'hôtel Beau Rivage, serait appliqué, non à distribuer un dividende aux actionnaires, mais au compte d'amortissement.

— On annonce l'arrivée à Lausanne du prince Löwenstein Freudenberg, descendu avec sa suite à Beau Rivage pour y passer quelques jours.

Genève. — Les réfugiés de la commune ont célébré jeudi dernier, à la brasserie Schiess, l'anniversaire de la commune. Le citoyen Gaillard a proposé l'envoi d'un télégramme aux frères assemblés au même moment à Paris. L'assemblée comptait environ cent personnes, parmi lesquelles les Allemands et les Russes étaient nombreux.

CANTON DE FRIBOURG

L'hospice orthopédique de Lausanne continue à rendre de grands services. Les comptes de 1879 présentent un boni de 1.064 francs 95 cent., sur un budget de 7,575 fr. 90c. La fortune de l'hospice est actuellement de 3,322 fr. 80 c.

L'hospice a eu, en 1879, 34 enfants en traitement. 8 en sont sortis guéris, 10 amé-

liorés, 3 dans le même état et 13 restaient en traitement au 31 décembre. Le nombre des malades serait encore bien plus grand si les ressources de l'hospice lui permettaient d'être plus large pour les admissions. Il ne le peut pas encore, mais le comité à l'esport que, soutenu par la charité publique, il y parviendra avant qu'il soit plus longtemps.

Les pêcheurs de Portalban ont pris samedi, au grand filet, environ à mi-lac, deux superbes truites, l'une de 31 livres, l'autre de 20. La plus grande, qui a été acquise par le Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel, mesure, de l'extrémité du museau au bout de la queue, 1^m, 5 et 64 centimètres de thorax. — Quel peut bien être son âge.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 22 mars

On peut considérer comme de simples moyens de l'ater l'opinion, et surtout celle de la Chambre, les diverses indiscretions des journaux officieux touchant les intentions du pouvoir à l'endroit des congrégations religieuses. Le gouvernement n'ose prendre, en réalité, de décision proprement dite avant d'avoir provoqué l'avis de ses amis et de ses ennemis ; et c'est à cela que s'applique, par ordre, les novellistes indiscrets.

La majorité radicale de la Chambre basse paraît bien décidée à ne pas laisser au gouvernement le droit de statuer sur les demandes d'autorisation des congrégations religieuses ; toute autorisation devrait être donnée par acte législatif. On devine aisément quelles seront les conséquences de cette exigence nouvelle.

L'Union républicaine aurait décidé de repousser toute procédure qui tendrait à ne frapper que les seuls jésuites, en laissant en dehors de la persécution les autres congrégations non autorisées.

Je signale particulièrement à votre attention le très remarquable article publié, ce matin, en tête du *Figaro*, par M. Grandjeu (Léon Lavedan) sur les lois existantes. Vous verrez que celles qui existent bien réellement concernent les Francs maçons, l'Internationale, les provocateurs à la guerre civile, les outrages à la religion, à la morale, etc. Le gouvernement républicain se garde bien d'appliquer ces lois.

Les Algériens qui ne font pas partie de la petite cour de « Monsieur Frère », racontent ouvertement que personne ne peut vivre avec ce singulier gouverneur, les civils non plus que les militaires. Mal avec le général Saussier, M. Albert Grévy a forcé à la retraite M. Regnault, l'ancien secrétaire du gouvernement ; il vient encore d'obliger M. Journault à donner sa démission et, vu ces précédents, on renonce à donner un successeur à M. Journault. Officiers et fonctionnaires de la colonie voudraient bien aussi pouvoir s'en aller, et tous sont arrivés à regretter amèrement l'installation du régime civil, déjà très impopulaire parmi les indigènes.

M. Grévy est positivement très affecté de toutes les histoires désagréables provoquées par le caractère et par les actes de son frère. Cependant il n'a jamais entendu le couvrir, ni empêcher que la lumière soit faite sur ses incidents et réclamations. Ainsi, il était partisan d'une interpellation immédiate à la Chambre et c'est contre son avis que M. Lepère en a réclamé l'ajournement. Là encore le ministère a été plus gréviste que M. Grévy lui-même.

Le plan des amis de M. Albert Grévy, en faisant ajourner l'interpellation Godelle, serait d'amener avant ce débat la discussion des projets et demandes de crédits présentés par le gouverneur général. En votant ces crédits, on s'arrangerait pour décerner à M. Albert Grévy une sorte d'ordre du jour de confiance, qui rendrait l'interpellation sans objet.

On voit que les républicains excellent toujours à arranger leurs petites affaires en famille.

On croit généralement que le démenti adressé par Hartmann à la Justice, touchant ses prétendus aveux, a été provoqué par la crainte d'une demande d'extradition que la Russie se proposerait d'adresser au cabinet de St James. Le démenti se concilierait alors parfaitement avec les indiscretions antérieures des journaux anglais.

L'ambassade russe avait remis à tous ses

agents la photographie d'Hartmann. J'ai vu, hier, une de ces photographies. Le « héros » bibliste a le type un peu Kalmouk, l'air très intelligent et, signe particulier, ressemble beaucoup à Humbert. La coïncidence est, au moins, singulière.

On remarque, depuis quelques semaines, une recrudescence de publications aussi immorales qu'infâmes, jetées en pâture au lecteur des feuilles à 5 centimes, dans le but de déverser les outrages et les calomnies sur le clergé.

P.-S. — Un comité de députés et de sénateurs de la droite vient de se former; il demeurera en permanence pendant les vacances. Plusieurs jurisconsultes en font partie.

Ce comité consultatif et, au besoin, actif sera, pendant que durera la lutte engagée, à la disposition des congrégations pour diriger leur défense.

Les congrégations sont résolues, si l'on applique contre elles les lois et décrets existants, à recourir aux tribunaux et à épuiser partout où elles ont des intérêts, toutes les juridictions.

Les ministres se sont réunis au quai d'Orsay en conseil de cabinet. L'objet de leurs préoccupations instantes est la question des congrégations. En ce moment, la majorité du conseil penche vers cette opinion qu'il serait plus pratique et plus prompt de coordonner en une seule loi les lois existantes et de proposer ce projet unique aux Chambres.

Cela n'empêcherait pas d'user dans la mesure du possible des lois actuelles, d'imposer à toutes les congrégations l'obligation de communiquer leurs statuts, de solliciter une autorisation. Cela n'empêcherait pas davantage les préfets, tant à Paris que dans les départements, de procéder à l'enquête minutieuse et exacte qui leur a été ordonnée. Tout cela demande du temps et, avant qu'on ait achevé tous ces préliminaires, on aurait pu voter une loi dont l'application immédiate serait facile et n'entraînerait pas d'interminables débats judiciaires.

Lettres de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté)

Rome, 18 mars.

Le président du conseil et ministre des affaires étrangères, M. Cairoli a répondu, dans la séance parlementaire du 16 mars, aux interpellations qui, vous le savez déjà, lui avaient été adressées sur la politique intérieure et extérieure de l'Italie. Sa réponse a été absolument inconcluante quant aux remèdes à opposer aux tristes effets de cette politique; elle a été précise, par contre, quand aux révélations qu'elle a fournies sur l'attitude de la droite ou parti modéré à l'époque de la prise de Rome.

Au sujet de la situation intérieure, M. Cairoli a constaté que « les agents provocateurs ne manquent pas en Italie »; il a confirmé, de même, ce que l'un des membres de la droite, M. Visconti Venosta, avait dit dans une séance précédente sur les agissements du comité pour l'Italia irredenta; mais il n'a su rien proposer pour extirper le mal dans sa racine; c'est-à-dire que le comité de l'irredenta continuera de tenir ses réunions, de publier son bulletin officiel, de propager ses statuts, de recruter ses membres actifs et contribuants, en un mot, de se préparer à l'action.

M. Cairoli a assuré, il est vrai, que « le gouvernement s'opposera désormais à tout acte pouvant troubler la paix ou compromettre les bonnes relations avec les Etats voisins. » Mais bien des fois déjà, il a répété d'égalles déclarations, ce qui ne l'a pas empêché de s'en tenir au fameux principe progressiste : réprimer sans prévenir, en vertu duquel l'autorité résiste au mal lorsqu'il se manifeste ouvertement, lorsqu'il donne lieu à des voies de fait et que la violence même des partis extrêmes exige absolument une répression. Le fait est que le comité pour l'Italia irredenta subsistera comme par le passé et que son action ne sera refoulée que sur le terrain du fait accompli, comme cela s'est vu, il y a quelques jours, au Capitole, pour l'anniversaire de la mort de Mazzini.

Le discours de M. Cairoli n'a pas été plus satisfaisant en ce qui concerne la politique étrangère. Il a prétendu atténuer le triste rôle que l'Italie a joué dans les affaires égyptiennes et dans la question d'Orient. Mais, en définitive, il a prouvé tout simplement que « l'Italie avait participé aux grands événements de l'Europe. » Quant à justifier la dignité et les résultats de cette

participation, c'est ce qu'il n'a su faire que par des paroles vagues comme celle-ci : « Nous sommes en paix avec toutes les puissances. Par contre, a-t-il ajouté, nous ne sommes liés à qui que ce soit par aucune espèce d'engagements. » Or, cela veut dire en d'autres termes que l'Italie est l'ami de tout le monde sans être sûre de personne.

Comprenant lui-même qu'il n'avait pas à dire grand-chose de bon sur ce point, M. Cairoli a déplacé la question, et, quittant le terrain de la défense, il terminé sa réponse par des attaques imprévues contre la politique « indécise et nullement conforme à la dignité de l'Italie que suivit la vieille droite ou parti modéré à l'époque de la prise de Rome. »

Il a rappelé la « fameuse convention de septembre qui constituait un obstacle et renonciation à la prise de Rome. » Il a rappelé de même les déclarations pacifiques qu'un ministre de droite fit à la Chambre de Florence, qui furent communiquées aux gouvernements étrangers et en vertu desquelles l'Italie s'engageait de nouveau quinze jours avant l'attaque de Rome, à observer la convention susdite.

M. Cairoli a parlé aussi de l'intervention diplomatique invoquée par les hommes de la droite après l'entrée à Rome, et de la formule du béneficite comme ayant été « contraire au droit national et à la dignité de l'Italie » Il a ajouté que, « par bonheur, » aucune puissance n'accepta cette circulaire de M. Visconti Venosta, « laquelle aurait créé et perpétué l'intervention diplomatique de l'Europe en Italie comme en Turquie. » Mais cela prouve assez que pareille intervention a toujours le droit de s'affirmer, de l'aveu des ministres qui se trouvaient au pouvoir en 1870.

Les députés et les anciens ministres de la droite n'ont su répondre à ces révélations qu'en justifiant les moyens « par le résultat de l'occupation de Rome, » et par la nécessité où ils se trouvaient de « ménager les Etats catholiques de l'Europe. »

Au milieu de cette discussion, ou plutôt de cette anarchie parlementaire, il s'est produit un incident très sérieux relatif à l'ancien ministre Sella. Un député de la gauche, M. Crispi, a rappelé qu'au Palazzo Vecchio, à Florence, Quintino Sella lui avait dit en septembre 1870 : « Si mes collègues ne voulaient pas aller à Rome, je quitterais le cabinet. » M. Sella a dû confirmer, hier, l'authenticité de ces paroles, et il a simplement ajouté : « Je les ai prononcées alors comme une garantie secrète que je voulais donner au parti d'action sur les intentions de mes collègues. »

Cet incident est venu prouver de nouveau qu'en Italie la droite et la gauche, les modérés et les progressistes se valent et ne font qu'un pour ce qui est des principes. Ils ne sont divisés que par l'ambition du pouvoir.

Ce matin même, dans une lettre publiée par toutes les feuilles libérales, M. Sella déclare qu'il renonce définitivement à ses fonctions de chef de l'opposition ou de la droite. Le motif qu'il en donne serait fourni par la scission de ce parti... sur la question de la mouture. Tout le monde y a vu un prétexte invoqué par M. Sella pour commencer son évolution de droite à gauche, conformément à cette parole célèbre de Cavour : « Si j'allais à Rome, je passerais à gauche. »

De la sorte, la gauche se consolide au pouvoir, et le parti progressiste qu'elle représente s'affirme comme le parti de l'avenir. A Rome, en effet, ainsi que l'a dit le sénateur Terenzio Mamiani, « il n'y a de la place que pour le Pape ou pour le tribun Cola di Rienza; » et Dieu sait si dans le parti progressiste, on ne peut plus souple et élastique, il se trouve des tribuns, des agitateurs, des républicains manifestes, de soi-disant monarchistes, tous capables de s'entendre pour empêcher que les révolutionnaires modérés de la droite ne reviennent jamais plus au pouvoir.

A la suite de l'incident Sella, on a vu hier, à la Chambre, le député Nicotera, qui, naguère, inclinait à droite, se rapprocher tout à coup de ses vieux amis les progressistes et conjurer le ministère de rétablir la concorde parmi toutes les fractions diverses de la gauche. Le député Cavallotti, bien connu pour ses accointances avec le parti républicain et le Comité de l'Italia irredenta, a demandé la même chose au nom de l'extrême gauche; il a même proposé un ordre du jour assez favorable au ministère.

La discussion de cet ordre du jour et de plusieurs autres a continué dans la séance d'aujourd'hui. C'est demain, probablement, qu'aura lieu la votation, et tout fait prévoir qu'elle sera favorable à la politique ministérielle. D'où l'on voit que toute cette dis-

cussion n'a produit d'autre effet sérieux que celui de confirmer le pouvoir de la gauche, d'unir plus étroitement que jamais les différents groupes du parti progressiste, et, par là même, d'aggraver la situation intérieure et extérieure de l'Italie, telle qu'elle résulte de la politique actuelle.

En attendant, l'Autriche continue de prendre, sur la frontière, d'opportunes mesures de précaution. Une dépêche de l'Indipendente, de Trieste, annonce que toute l'infanterie qui était en garnison à Innsbruck va être transférée dans le Trentin.

Il a été aussi notifié officiellement au municipal de Trente que, par ordre de l'empereur, la ville de Trente est déclarée libreterre et que son maréchal commandant est investi de pouvoirs spéciaux, aux termes de l'art. 48 de la loi militaire autrichienne.

V.

France. — La vieille maxime de Bazile sur la calomnie prend entre les mains des républicains des proportions odieuses.

Le 9 mars dernier, sous le titre : *Le Scandale de la rue Bretonvilliers*, des feuilles radicales, qui se font l'écho de toutes les calomnies et de tous les mensonges dirigés contre le catholicisme, avaient accusé un Frère de l'école libre de la rue Bretonvilliers, le Frère Anthelme-Edouard, d'un acte immoral envers un de ses élèves. Sur les dénunciations dont il était l'objet, ce Frère a été arrêté et enfermé à Mazas.

Une enquête minutieuse eut lieu, enquête d'autant plus sévère que l'esprit de haine contre la Religion anime davantage les agents du gouvernement. Malgré le bon vouloir des républicains, ils furent obligés de reconnaître que les accusations portées contre le Frère Anthelme-Edouard par cet enfant de sept ans étaient absolument vaines et qu'elles lui avaient été inspirées par des hommes dignes de tout mépris, qui n'ont pas craint, dans un but odieux, de salir l'esprit d'un enfant, de lui enseigner le mensonge et de jeter la terreur dans l'esprit de nombreux pères de famille.

La Petite République française et le Petit Parisien n'ont pas craint d'exploiter cette infâme calomnie et de s'en faire le porte-voix. Le Frère Anthelme-Edouard est sorti avant hier soir de Mazas, après avoir été en butte aux plus injustes soupçons. Il a droit non seulement à l'estime des catholiques, mais aussi aux excuses de ceux qui l'ont outragé.

Le Journal officiel publie aujourd'hui l'état des recettes et d'exploitation des chemins de fer pendant les deux dernières années de 1878 et 1879.

La longueur totale des lignes exploitées était au 31 décembre 1878 de 22,158 kilomètres, et à la même date 1879, de 22,776, soit une augmentation de 618 kilomètres confectionnés dans le courant de l'année.

La recette, qui n'avait été durant l'exercice de 1878, que de 41,832 fr. pour chaque kilomètre s'est élevée l'année suivante à 48,837 fr.

La recette totale, qui avait produit 907 millions 295,729 fr. s'est élevée en 1879 à 913 millions 732,366 fr., soit une augmentation de 6,436,537 fr.

Rome. — Les félicitations « toutes spéciales » que le Souverain Pontife aurait fait parvenir au ministre belge au sujet du maintien de la légation auprès du Saint-Siège ne sont qu'une invention de journalistes à court de nouvelles. Un correspondant sûr l'affirme en connaissance de cause. On le conçoit, d'ailleurs, a priori, puisque le maintien de la légation n'est que la simple continuation d'un état de choses qui existait déjà, non-seulement à l'avantage du Saint-Siège, mais aussi dans l'intérêt du gouvernement lui-même. Si donc il n'y a rien de nouveau sur ce point, on ne voit pas pour quelle raison le Saint-Siège aurait exprimé les félicitations toutes spéciales imaginées par certains journaux.

Italie. — Au banquet de l'ambassade d'Allemagne, à Rome, M. de Kendl a affirmé les intentions pacifiques de l'empereur Guillaume.

Il a ajouté qu'il n'y a aucune probabilité que la paix soit troublée, car, en raison de la puissance militaire de l'Allemagne, personne ne peut songer à l'attaquer.

Angleterre. — C'est aujourd'hui mercredi que le Parlement anglais se réunit pour la dernière fois. Le chancelier a annoncé à la Chambre des communes que le décret sera lu séance tenante, d'où l'on peut conclure que la session et le Parlement sont terminés de fait.

Dans la séance dont nous venons de parler, sir Stafford Northcote a relevé une parole bien grave à charge des home rulers irlandais : « Le premier coup de canon tiré par une flotte française ou américaine contre la flotte anglaise, avait dit M. O'Gorman, sera le signal des concessions de l'Angleterre en faveur de l'Irlande. Ce jour-là, le souverain ou la souveraine chargera un des princes du sang d'aller en Irlande y former un parlement indigène. Mais ce jour-là aussi, l'Irlande choisira ses alliés. Je souhaite qu'elle épouse la cause des anglais, mais il en pourrait être autrement. »

Telle est la déclaration un peu crue contre laquelle le chancelier de l'Echiquier a protesté. On peut croire qu'elle avait dépassé la pensée de l'honorable membre pour l'Irlande.

Autriche. — Un communiqué officiel publié par la Correspondance politique déclare que le gouvernement est complètement étranger à la publication faite dans une feuille de Berlin des documents relatifs aux négociations actuellement poursuivies avec la Serbie, au sujet des chemins de fer.

La publication en question contient du reste des renseignements qui dénaturent les faits sur plusieurs points. En particulier le texte de plusieurs des articles les plus importants du projet de convention a été altéré, ainsi en ce qui concerne les tarifs.

Il importe d'autant plus de signaler ces inexactitudes qu'elles peuvent conduire à une appréciation fautive des résultats des négociations.

Allemagne. — La Kreuzzeitung annonce que les ministres prussiens ont eu plusieurs conférences confidentielles à propos de la lettre du Saint-Père à Mgr l'Archevêque de Cologne. L'affaire va être portée devant le ministère d'Etat. Le Conseil ministériel de mercredi s'est occupé des mesures à prendre pour mettre fin au Kulturkampf, mais on ignore encore toujours quelles seront celles-ci.

En général la presse libérale exprime l'espoir que le gouvernement ne fera pas de concessions qui seraient un désaveu des lois de mai.

La Post, organe des conservateurs libres, croit le moment opportun pour se permettre de violentes attaques contre le centre et la presse catholique et un éloge aussi ridicule que possible des « catholiques d'Etat. » Cela est au moins déplacé.

Un autre journal important du même parti, la Schlesische Zeitung, applaudit à la furieuse pacification religieuse et répond aux sorties inconvenantes de son collègue par un hommage bien mérité des catholiques allemands.

Ce dissentiment semblerait montrer que le gouvernement n'a pas indiqué à ses agents de direction précise. On sait en effet que les conservateurs libres sont le « parti Bismark sans phrases. »

La Gazette de la Croix annonce que la notification officielle des fiançailles du prince Guillaume, fils aîné du prince impérial, avec la princesse Augustine-Victoria de Sleswig Holstein-Sonderbourg, a été ajournée à la fin du deuil que la princesse porte actuellement par suite de la mort de son père, qui a eu lieu dernièrement.

On télégraphie de Berlin, le 20 mars, à la Gazette de Francfort :

« Il se confirme que le chancelier de l'empire a demandé à M. de Puttkamer, ministre de l'instruction publique, de retirer son ordonnance concernant l'orthographe. Le ministre ayant répondu que cela nuirait à son autorité et ayant posé, en outre, la question de cabinet, le chancelier de l'empire a cru devoir céder. L'ordonnance entre donc en vigueur en Prusse le 1^{er} avril 1880. »

L'empereur a célébré l'anniversaire de sa naissance en pleine santé. Il a reçu le 22 mars les félicitations de la cour, des princes et princesses de la famille royale de Prusse, des princes étrangers et des ambassadeurs.

Le prince impérial se rend à Bade pour saluer la reine Victoria, qu'il accompagnera à Darmstadt.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 23 mars.

On assure que les décrets relatifs aux congrégations non autorisées ont été signés ce matin et qu'ils paraîtront après Pâques.

Les décrets seront précédés d'un rapport de M. Lepère approuvé à l'unanimité par le Conseil ce matin. Ce rapport viserait les lois à appliquer et rappellerait tous les précédents sur la matière.

FAITS DIVERS

Il vient de se passer à Cavajillon un fait pathologique excessivement curieux. Une dame mulâtresse, originaire des colonies, femme d'un officier de marine, a mis au monde ces jours-ci, deux enfants: l'un est blanc comme son père, l'autre est de la couleur de sa mère.

Chez les sauvages. — Le comble du succès pour un missionnaire.

Celui-ci prêchait des sauvages et le nombre de ses prosélytes s'augmentait tous les jours. Par malheur, la disette vint, le prédicateur avait la mauvaise chance d'être gras. Bref, il fut mis à la broche.

Or, au moment où le chef se préparait à découper le rôti, et où chacun tendait une large feuille en guise d'assiette, une voix s'éleva, criant:

— C'est aujourd'hui vendredi.
Aussitôt le chef lâche son couteau, et dit en soupirant:

— Mes enfants, ce sera pour demain.
Puis on se sépara, le ventre vide et la mine affamée.

Une anecdote amusante empruntée à Monselet:

La race des médecins bourrus tient à s'effacer. Mais j'en ai beaucoup connu de ceux-là. Un d'eux, le docteur D..., très-bienfaisant d'ailleurs, mais obèse, ne pouvait se décider à monter chez ses clients. Il s'arrêtait au bas de l'escalier, et, de là, les faisait prévenir.

— Hola! criait-il à la femme de chambre qui accourait sur le palier: comment va votre malade?

— Pas très-bien, monsieur le docteur; il garde toujours le lit.

— Diable! Dites-lui de faire un effort et de venir jusque sur le palier.

— Oui, monsieur le docteur.

— Quelquefois le malade obéissait et arrivait en robe de chambre.

Eh bien! mon ami, il y a du mieux n'est-ce pas?

— Hein! quoi! je ne vous entends pas.

— ... Hélas!

— Parlez plus haut. Beaucoup de mieux, n'est-il pas vrai?

— Non, non.

— Penchez-vous sur la rampe. Montrez-moi votre langue!

Le docteur prenait une lorgnette de poche pour examiner la langue qu'on lui tirait du deuxième ou même du troisième étage.

— Tirez! tirez encore! criait-il; je ne vois rien.

— Tirez donc!

— ... Peux pas davantage.

— Eh! mais, elle est très-bien, cette langue... les pâleurs ont cessé... Il y a une amélioration sensible. Bonsoir, mon ami. Allez vous recoucher. Je reviendrai demain.

— Qu'est ce que vous dites?... Faut faire?

— Ce qu'il faut faire? Continuez la tisane. Bonsoir!

Mais d'autres fois le malade ne pouvait pas quitter le lit; il était en proie à la fièvre; on avertissait le docteur, toujours au bas de l'escalier.

— Il a raison, s'écriait celui-ci: il ne faut pas qu'il s'expose à un refroidissement. Tenez-le bien chaudement. Comment va son poulx?

— Il bat horriblement fort.

— C'est singulier! A-t-il bien passé la nuit, au moins.

— Au contraire, il n'a pas fermé l'œil un instant.

— Vous m'étonnez!

— Que prescrivez vous, docteur?

— Je rentre chez moi: je vais vous envoyer une ordonnance.

Le plus curieux, c'est que le docteur D... a guéri beaucoup de ses malades.

M. SOUSSERNS, Rédacteur.

CÉOGRAPHIE GÉNÉRALE

PHILOGIQUE, POLITIQUE & ECONOMIQUE

PAR

L. GREGOIRE

Docteur ès lettres, professeur d'histoire et de géographie au lycée Fontanes
Auteur du **Dictionnaire encyclopédique d'histoire, de Géographie, et., etc.**
L'OUVRAGE SE COMPOSERA

de 1,200 pages de texte; 100 cartes, dont 7 imprimées en couleur et hors texte; plus de 450 vignettes dans le texte; 20 belles vues gravées sur acier; 16 magnifiques types en costumes imprimés en chromo-lithographie, par testu et massin.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

La **Géographie générale illustrée** paraît en 100 livraisons à 35 cent., port compris, qui formeront un beau volume grand in-8° colombier. La première est en vente. J'expédie 3 livraisons par mois au prix de 1 fr., port compris.

B. F. HALLER, Libraire à Berne.

ANNALES

CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

J. CHANTREL rédacteur en chef.

Prix d'abonnement pour la Suisse: 16 francs pour un an.

On s'abonne à l'Imprimerie catholique suisse, Grand'Rue, 10, à Fribourg.
Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, doit être adressé franco à M. Chantrel, rue de Vaugirard, 371, à Paris.

Notions élémentaires

D'HISTOIRE SUISSE

à l'usage des écoles primaires. Ouvrage autorisé par la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg et muni de l'approbation ecclésiastique.

Prix de l'exemplaire cartonné: fr. 0 35 centimes.

12 Récompenses

DONT 3 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

40 ANS DE SUCCÈS

Ce produit a obtenu les plus hautes récompenses décernées aux **ALCOOLS DE MENTHE** et dans un rapport d'expert il a été reconnu **bien supérieur** à tous les produits similaires.

Infailible contre les **indigestions**, maux d'estomac, de nerfs, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre les **rhumes**, les **refroidissements**, la **grippe**, etc. **Excellent** aussi pour la bouche, les dents et tous les soins de la **Toilette**.

Fabrique à Lyon: 9, cours d'Herbouville

DÉPOT dans les principales pharmacies, drogueries, parfumeries, épicerie fines.

Se méfier des imitations

H 4 X

(1)

Pour apprendre l'allemand etc.

2 garçons seraient reçus dans la famille catholique de M. **Aitenbach**, instituteur à Schaffhouse.

C 2084 X (84)

Fischer-Werthmüller

BALE

se charge du placement de domestiques de tous genres et des deux sexes, ainsi que des jeunes gens apprentis, etc.

(61)

A vendre sous de favorables conditions la **porcherie de**

Beauregard

Un magnifique choix de pores grande race Yorkshire dont plus de quarante truies portantes. Mises publiques, samedi le 3 avril. On vend tous les jours.

(59)

ANNALES DU CULTE DE ST-JOSEPH

ET DE LA SAINTE-FAMILLE

Paraissant par livraisons mensuelles de 52 pages in-12: 2 fr. 50 par an; dix abonnements à la même adresse: 20 fr. pour toute la France, la Belgique et l'Alsace; 2 fr. 75 pour la Suisse et tous les autres pays d'Europe.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON D'AVRIL:

I. Fête du patronage; saint Joseph père, chef, protecteur, modèle, pilote. — II. Comment on doit célébrer les fêtes; pieux anniversaires de chaque fidèle. — III. Etude sur le *Stabat*; il est composé par le B. Jacques; sa sainte mort. — IV. Chemin de la croix, en union avec Marie et Joseph, composé par l'évêque d'Amiens; excellence de cette pratique; hommages rendus à la croix; un pieux vigneron; aveux de deux impies. — V. Archiconfrérie de Saint Joseph d'Angers; circulaire du Directeur. — VI. Les religieuses du Bourpasteur protégées par saint Joseph: mort édifiante d'une pénitente. — VII. Traits inédits du pouvoir de saint Joseph: vocation favorisée, une guérison; lettre de Jérusalem; une heureuse intervention; un ouvrier de la dernière heure. — VIII. Catholicisme ou nihilisme; exploits des révolutionnaires en Russie; les apôtres du régicide; martyrs polonais; les exilés de Sibérie. — IX. Fioretti; au tour du berceau de Jésus.

En vente à l'Imprimerie catholique au profit de l'Œuvre de St-François de Sales

LETTRE PASTORALE

DE S. G. Mgr Cosandey

ÉVÊQUE DE LAUSANNE

Prix: 30 0 cent

Actualités

En vente à l'Imprimerie catholique:

Une illustre victime de la persécution allemande. Mgr Courard Martiu, évêque de Paderborn. Prix: 60 c.

La cléricature n'est pas l'ennemi, par L.-J. 3^e édition. Prix: 0,15 c.

Fondements du culte de Marie, par M. l'abbé Girardin, missionnaire apostolique. 2^e édition. Prix: 2 fr.

La captivité à Ulm, par le R. P. Joseph, augmenté d'un chapitre sur l'œuvre des tombes et des prières, orné de cinq gravures contenant le discours de M. le chanoine Schorderet, lors de l'inauguration du monument élevé à Billens à la mémoire des soldats français. 8^e édition. Prix: 1 fr. 50.

BOURSE DE BALE, 23 MARS

OBLIGATIONS D'ÉTAT.	Intérêt.	Remboursables.	OFFERT	DEMANDÉ
Fédérales, 1867.	4 1/2	1880	—	100 3/8
id. 1871.	4 1/2	1880	—	100 1/2
Berne, 1881-84-85-74-75.	4	1871-1890	—	—
id. Emprunt 1879.	4 1/2	1881-1946	101	100 5/8
OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER				
Central.	5	1864-1888	103	101
id.	5	1888	101 3/4	101
id.	4 1/2	1881	101	100
id.	4 1/2	1884	100	99 1/2
id.	4 1/2	1882	100	99 1/2
Nord-Est.	4 1/2	1886-1892	99 3/4	99 1/2
Central et Nord-Est.	4 1/2	1890-1892	92 1/2	92 1/8
Gothard.	5	1883	95	—
Arth.-Righi.	5	1857-1959	—	—
Berne-Lucerne.	5	1881-1885	102 3/4	102
Lignes du Jura.	5	1881-1890	101 5/8	101 1/2
Empruntions.	—	—	—	—

ACTIONS DE BANQUE	VALEUR nominale	VERSÉ	RAPPORT pour 1878 %	OFFERT	DEMANDÉ	PAYÉ
Banque de Bâle	5000	2500	7 1/2	—	6075	—
Assoc. banq. de Bâle	500	200	—	64 1/2	—	64 1/4
Banque comm. de Bâle	500	—	—	537 1/2	—	—
Banque hyp. de Bâle	1000	—	4	390	—	—
Compte d'Esc. de Bâle	9000	—	5	—	—	—
Banque fédérale	500	—	—	250	—	—
Crédit argovien	500	—	4	450	—	442 1/2
Banque de Winterthour	500	—	4	—	—	490
Crédit lucernois	500	—	—	—	—	30
Banque com. Schaffouse	500	—	—	—	—	—
Crédit suisse	500	—	—	—	—	570
Banque d'Alsace-Lor.	500	250	—	500	—	498 3/4
id. de Mulhouse	500	250	—	—	—	547 1/2
Crédit lyonnais	500	250	—	590	—	885
ACTIONS DE CHEMINS DE FER:						
Central	500	entières	—	355	353 3/4	395 3/4
Nord-Est	500	id.	—	153 3/4	150	128
Gothard	500	300	6	285	282 1/2	282 1/2
Righi	500	entières	8	650	610	—
Arth.-Righi	500	id.	0	125	100	—
Ouest, actions anciennes	500	id.	—	—	91 1/4	—
id. de priorité	500	id.	—	—	—	—
Chemins de fer réunis.	500	125	—	383 3/4	378 3/4	—

BOURSE DE PARIS

22 mars	AU COMPTANT	23 mars
98 00	Consolidés	98
82 50	3 0/0 Français	82 50
117 70	5 0/0 id.	117 50
—	Or, à New-York.	—
130 —	Argent à Londres.	130 —
A TERME		
82 55	3 0/0 Français	82 67
117 70	5 0/0 id.	117 70
83 05	5 0/0 Italien	83 05
—	3 0/0 Anglais	—
—	5 0/0 Turc	—
—	5 0/0 Russe 1877	76 10
76 10	4 0/0 Autrichien	76 10
965 —	Banque de Paris.	965 —
943 75	Crédit Lyonnais.	943 75
707 50	Mobilier français	707 50
1125 —	Crédit foncier	1125 —
738 75	Mobilier Espagnol	738 75
592 50	Autrichiens	592 50
1367 50	Gaz Parisien.	1367 50
870 —	Suez	870 —